



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.437
29 avril 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 28 avril 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 31 [point 2449-2982 (coordonnées approximatives)] et patrouille 42 [point 2431-2951 (coordonnées approximatives)] : Entre 0 h 20* et 0 h 30 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 8 h 8 et 8 h 14 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 8 h 32 et 8 h 58 tir de mortier, entre 10 h 45 et 10 h 59, entre 13 h 45 et 14 h 5 tir d'artillerie et entre 18 h 48 et 18 h 56 tir d'artillerie et de roquettes par les forces syriennes.

b) Patrouille 33 [point 2444-2814 (coordonnées approximatives)] et patrouille 43 [point 2398-2816 (coordonnées approximatives)] : Entre 1 h 15 et 2 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 7 h 25 et 8 h 41 tir de roquettes, entre 7 h 30 et 8 h 1, entre 8 h 23 et 8 h 35 et entre 9 h 34 et 11 h 55 tir d'artillerie, entre 7 h 48 et 8 h 15, entre 9 heures et 9 h 10 et entre 10 h 5 et 11 h 41 tir de mortier, entre 8 h 22 et 8 h 27 et entre 11 h 40 et 12 h 5 tir de canon sans recul par les forces syriennes. Entre 8 h 15 et 8 h 59 tir d'artillerie et entre 15 h 6 et 15 h 29 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 12 h 30 et 14 h 12 et entre 14 h 53 et 14 h 55 tir de roquettes, entre 12 h 55 et 14 h 10 et entre 15 h 30 et 16 h 25 tir d'artillerie et entre 15 h 23 et 15 h 41 tir de mortier par les forces syriennes.

c) Patrouille 34 [point 2534-2937 (coordonnées approximatives)], patrouille 35 [point 2532-2852 (coordonnées approximatives)] et patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] : Entre 1 h 40 et 2 h 9 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 6 et 9 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 7 et 9 h 45 tir d'artillerie et entre 8 h 56 et 9 h 10 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 14 h 12 et 14 h 22 tir d'artillerie par les forces syriennes.

* Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

d) Patrouille 36 point 2347-3126 (coordonnées approximatives) : Entre 7 h 18 et 7 h 20, entre 7 h 59 et 11 h 10, entre 11 h 35 et 11 h 40 et entre 12 heures et 12 h 28 tir d'artillerie, entre 11 h 47 et 12 h 12 et entre 12 h 57 et 13 h 3 tir de roquettes par les forces syriennes. A 7 h 18 et à 9 h 40, entre 10 h 42 et 11 h 25 et entre 12 h 12 et 12 h 17 tir de roquettes et entre 7 h 19 et 13 h 25 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

e) PO Two point 2306-2736 (coordonnées approximatives), PO Five point 2290-2787 (coordonnées approximatives) et patrouille 37 point 2320-2790 (coordonnées approximatives) : Entre 7 h 27 et 7 h 46, entre 8 h 15 et 8 h 30, entre 9 h 2 et 9 h 4, entre 10 h 20 et 10 h 21 et entre 11 h 30 et 11 h 35 tir de roquettes, entre 8 h 15 et 8 h 44 et entre 9 h 40 et 12 heures et entre 15 h 35 et 16 h 5 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 5 et 10 h 13, entre 10 h 56 et 11 h 35, entre 15 h 36 et 16 h 4 et entre 16 h 20 et 16 h 30 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 13 h 40 et 14 h 28 et entre 15 h 6 et 15 h 55 tir de roquettes, entre 14 h 20 et 14 h 27 tir d'artillerie et entre 15 h 15 et 15 h 37 tir de mortier par les forces syriennes.

f) PO Three point 2308-2678 (coordonnées approximatives), PO Four point 2327-2596 (coordonnées approximatives) et PO Uniform point 2366-2621 (coordonnées approximatives) : Entre 8 h 14 et 10 h 47, entre 11 h 16 et 11 h 47 entre 12 h 40 et 12 h 53 et entre 15 h 26 et 16 h 23 tir d'artillerie, entre 14 h 43 et 14 h 44 tir de roquettes et entre 15 h 3 et 15 h 53 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 8 h 25 et 11 h 45, entre 13 h 12 et 13 h 40 et entre 15 h 29 et 15 h 53 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

g) Patrouille 32 point 2345-3054 (coordonnées approximatives), patrouille 38 point 2395-3040 (coordonnées approximatives) et patrouille 41 point 2353-3005 (coordonnées approximatives) : Entre 8 h 20 et 8 h 30, entre 10 h 45 et 10 h 54, entre 12 h 59 et 13 h 50 et entre 14 h 11 et 14 h 31 tir de mortier et entre 10 h 30 et 11 h 25 tir de roquettes et entre 16 h 30 et 17 h 15 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 8 h 36 et 9 h 33, entre 10 heures et 10 h 30, entre 11 h 35 et 11 h 40 et entre 13 h 22 et 15 heures tir d'artillerie, entre 10 h 48 et 10 h 55 tir de roquettes et entre 11 h 18 et 14 h 56 tir de mortier et entre 18 h 48 et 18 h 55 tir de mortier et de roquettes par les forces syriennes.

h) PO Romeo point 2404-2459 (coordonnées approximatives) : Entre 18 h 15 et 18 h 47 et entre 20 heures et 20 h 10 tir de mortier par les forces israéliennes. A 19 h 34 tir d'arme automatique par une patrouille des forces israéliennes et à 19 h 40 tir d'arme automatique par une patrouille des forces syriennes (échange de feux); les deux parties ont cessé le feu à 19 h 45.

2. Rapports sur les activités aériennes :

a) Patrouille 38 : Entre 6 h 42 et 6 h 45 deux avions à réaction non identifiés, volant du sud-est au nord-ouest, virant à l'ouest puis au sud-sud-ouest, ont été observés pour la première et la dernière fois à l'ouest de la position de la patrouille. Entre 7 h 15 et 7 h 16 et entre 7 h 17 et 7 h 18 un avion

à réaction non identifié a attaqué à la bombe et à la roquette des objectifs non identifiés dans la région du mont Hermon; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion et les objectifs en raison de la distance.

b) Patrouille 32 : Entre 9 h 36 et 9 h 39 et entre 9 h 49 et 9 h 50 deux avions à réaction non identifiés ont attaqué à la bombe et à la roquette (deux attaques à chaque fois) un objectif non identifié dans la région du mont Hermon; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de son altitude et de la distance ni les objectifs en raison d'un angle mort. Entre 10 h 10 et 10 h 11 et entre 11 h 49 et 11 h 50 deux avions à réaction des forces israéliennes ont attaqué à la bombe les positions des forces syriennes au nord-ouest de la position de la patrouille (deux attaques à chaque fois). Entre 10 h 35 et 10 h 36 un avion à réaction des forces israéliennes a attaqué à la bombe (deux attaques observées) les positions des forces syriennes au nord-ouest de la position de la patrouille. Entre 10 h 13 et 10 h 17 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du sud-ouest au nord-est, virant au nord puis à l'ouest, a été observé d'abord au sud-ouest de la position de la patrouille et en dernier lieu au nord-ouest de cette position.

c) Patrouille 35 : Entre 9 h 57 et 9 h 58, entre 10 h 4 et 10 h 5 et entre 10 h 28 et 10 h 29 un avion à réaction non identifié a attaqué à la bombe des objectifs non identifiés dans la région du mont Hermon; les observateurs militaires de l'ONU n'ont pu identifier l'avion en raison de son altitude ni les objectifs en raison d'un angle mort. Entre 11 h 45 et 11 h 47 quatre avions à réaction des forces syriennes ont attaqué à la bombe les positions des forces israéliennes dans la région du mont Hermon.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues de la Syrie, selon lesquelles :

Le 27 avril :

- i) Vers 4 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 36;
- ii) Vers 4 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région du mont Hermon;
- iii) Vers 8 h 15 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 38 et de la patrouille 32.
- iv) Vers 8 h 40 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 34.
- v) Vers 9 h 25 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 34;
- vi) Vers 10 h 25 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 36.

- vii) Vers 10 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur des véhicules civils circulant dans la région de Saasa /point 2458-2998 (coordonnées approximatives)/.
- viii) Vers 10 h 50 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région du village syrien de Bakassam /point 2378-3123 (coordonnées approximatives)/.
- ix) A 12 h 20 les forces israéliennes auraient soumis à un bombardement d'artillerie la région du village syrien de Rime /point 2340-3100 (coordonnées approximatives)/ et du village de Derbol /point 2350-3064 (coordonnées approximatives)/. Un civil aurait été gravement blessé au cours de ce bombardement. Une enquête a été demandée.

Le 28 avril :

- x) Vers 7 h 10 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la région du mont Hermon /point 2350-3160 (coordonnées approximatives)/.
- xi) Vers 7 h 10 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie contre le village syrien de Rime.
- xii) Vers 7 h 45 des avions à réaction des forces israéliennes auraient bombardé les positions syriennes dans la région du mont Hermon.
- xiii) Vers 7 h 45 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 33.
- xiv) Vers 8 h 8 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 37 et de la patrouille 33.
- xv) Vers 8 h 10 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 33.
- xvi) Vers 8 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 33.
- xvii) Vers 9 h 5 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de la patrouille 34.

Les plaintes v), viii), xiv), xv) et xvi) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU /voir S/11057/Add.435, par. 1 c) et d) et plus haut le paragraphe 2 b) et e)/. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées. Le chef d'état-major de l'ONUST a autorisé l'ouverture d'une enquête au sujet de la plainte ix).

4. Tirs essuyés par les installations de l'ONU :

PO Two : Entre 11 h 31 et 11 h 58 huit projectiles d'artillerie tirés par les forces syriennes sont tombés à moins de 15 mètres du PO. Aucun dommage corporel ou matériel n'a été signalé.